

**- ÉPISIOTOMIE ET POINT DU MARI -**

**« FANTASME OU RÉALITÉ ? »**

**Thierry Favre**

**Membre du Conseil d'administration de la Société française de sexologie clinique**

**Master en psychanalyse (Univ. Paris 8)**

**D.U en médecine des addictions (Univ. Paris 7)**

**C.U en sexologie clinique appliquée (Univ. catholique Louvain-La-Neuve-Belgique)**

**D.U de conseiller en santé sexuelle (Univ. Paris 7)**

**D.U en prise en charge du transsexualisme (Univ. Paris 7)**

**D.U en clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Univ. Paris 5)**

**D.U de compétence en soins psychiatriques (Univ. Paris-Sud)**

**D.U en urgences psychiatriques (Univ. Paris 5)**

**D.U en psychocriminologie (Univ. Tours)**

**D.U en psychiatrie criminelle et médico-légale (Univ. Poitiers)**

**D.U en victimologie clinique et psychiatrie de catastrophes (Univ. Clermont-Ferrand 1)**

**D.U de méthodes psychologiques en criminologie et psychopathologie criminelle (Univ. Lille 3)**

**D.U en criminologie clinique (Univ. Lyon 1)**

**D.U en criminalistique (Univ. Paris 5)**

**D.U en expertise judiciaire (Univ. Limoges)**

**D.U en évaluation des traumatismes crâniens (Univ. Bordeaux 2)**

**D.U en expertise médicale pour la protection des majeurs (Univ. Paris 7)**

## REMERCIEMENTS

Au **Dr Gilles Formet**, pour avoir accepté la publication de ce 31<sup>o</sup> article sur le site de la **Société française de sexologie clinique**.

À **Brigitte Soerensen**, Présidente de l'association d'écoute et d'accompagnement « **Par les mots ... apaiser les maux** » en Alsace pour son travail précieux de relecture et d'assistance.

## De l'épisiotomie ...

L'épisiotomie est un terme issu du grec « **épision** » : pubis et « **tomie** » : coupure.

Le terme « **périnéotomie** », la coupure du périnée, serait plus adapté car l'épisiotomie est un acte chirurgical qui n'incise pas le pubis.

L'épisiotomie est une pratique chirurgicale réalisée lors de l'accouchement afin de faciliter le passage du bébé et ceci en élargissant l'orifice vulvaire.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans son rapport du 16 Septembre 2019, définit l'épisiotomie comme "*[...] une incision du périnée visant à permettre au nouveau-né de passer plus facilement et de prévenir de graves déchirures*"<sup>1</sup>.

Selon l'article n° L 1111-4 du Code de la santé publique, l'épisiotomie doit se faire après avoir obtenu le consentement de la patiente car "*Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tous moments*"<sup>2</sup>.

Cependant, selon le Collectif interassociatif autour de la naissance (CIANE), ce n'est pas toujours le cas.

Dans une enquête réalisée par le CIANE sur 9783 femmes, celles-ci auraient subi dans 85 % des cas une incision sans avoir donné leur consentement et trois femmes sur quatre déclarent avoir souffert de cet acte<sup>3</sup>.

La question de son utilité est désormais posée<sup>4</sup>. L'organisation mondiale de la santé (OMS) et le Conseil national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) souhaitent une diminution de cette pratique<sup>5</sup>.

Le Dr Benoit de Sarcus affirme "*[Qu'il] y a quinze ans, des études ont commencé à montrer qu'il n'y avait pas moins de déchirures chez les femmes qui avaient subi cette intervention. J'ai alors essayé de réduire les épisiotomies, et il n'y avait pas plus de complications à l'accouchement. Et surtout, c'est plus confortable pour les femmes, elles s'en remettent mieux*"<sup>6</sup>.

L'OMS ajoute que l'incision vaginale n'est justifiée que pour 10% des cas<sup>7</sup>.

Selon une étude universitaire américaine, dans ses conséquences multiples, l'acte entraînerait notamment une incidence négative sur l'estime du corps<sup>8</sup>.

Qualifiée de "*mutilation génitale*"<sup>9</sup>, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ajoutera qu'elle est "*une violence obstétricale*"<sup>10</sup>.

Plus virulent, en France, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) dira dans son rapport du 26 Juin 2018 que "*Les violences gynécologiques et obstétricales sont les actes sexistes les plus graves*"<sup>11</sup> et que l'épisiotomie sans consentement est un acte qualifié comme tel.

Le HCE rappelle qu'une femme sur deux qui a subi une épisiotomie déplore un manque ou l'absence totale d'explication sur son motif.

Ainsi, l'épisiotomie se voit de plus en plus contestée, fait l'objet de recommandations de prudence et si elle demeure préconisée, c'est en dernière intention très justifiée.

### **... au « point du mari »**

Dans sa suite, l'épisiotomie s'accompagne d'une suture afin de rétablir l'ouverture vaginale dans son état antérieur.

Cependant, les points de suture pourraient être, volontairement ou non, majorés. Cette majoration réduit inévitablement l'entrée du vagin.

Réalisée intentionnellement, elle serait faite pour que le partenaire ressente plus de plaisir lors de la pénétration, par la pression sur la verge sur les parois resserrées du corridor vaginal.

D'où, l'appellation « **point du mari** » ou « **point de courtoisie** »<sup>12</sup>, point supplémentaire pour le plaisir du mari.

Cette appellation a été médiatisée en 2014 par Agnès Ledig, écrivaine alsacienne et sage-femme de formation<sup>13</sup>, qui a osé parler de ce sujet tabou afin de le dénoncer.

À la suite de cette médiatisation, Le Dr Jean Marty, Président du syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France (SNGOF), interviendra, sans contester, ni démentir cette pratique intentionnelle, mais en disant que "*La chirurgie est du domaine de l'art, on peut penser que certains médecins ont eu l'idée qu'en modifiant un peu la façon de suturer, ils amélioreraient un peu la sexualité, et ça, ça ne nous choque pas*"<sup>14</sup>.

Un propos très maladroit et certes choquant pour bon nombre. En 2018, le HCE déclare que cette pratique est un acte sexiste qu'il faut condamner et combattre.

Néanmoins, la réaction du Dr Marty a le mérite d'avouer une réalité et non un fantasme !

Mais, l'auteur de l'acte de suture oublie que néanmoins, le rajout d'un point "*[...] peut rendre les rapports sexuels très douloureux pour les femmes, ce qui ne semble pas être une grande préoccupation pour ceux qui maintiennent cette pratique*"<sup>15</sup>.

Cependant, ne pas se soucier de ce possible inconfort féminin douloureux, c'est indiquer un mépris total de l'éthique et c'est prendre le risque de nuire à l'effet attendu de renfort supposé du plaisir masculin.

En effet, cette insouciance peut provoquer l'installation d'une dyspareunie, laquelle peut entraîner le refus très compréhensif d'une pénétration et ainsi pénaliser le partenaire, tout autant que la femme.

### **En conclusion**

L'épisiotomie, bien que justifiée dans certains cas et consentie, demeure une atteinte sexuelle.

Par ailleurs, ni justifiée et ou ni consentie, elle endosse le costume d'une agression à dimension de mutilation.

Cette agression sexuelle sera aggravée si l'acte phallocratique qu'est le « **point du mari** » est pratiqué intentionnellement.

Il est souhaitable que des opérations de sensibilisation se multiplient sur ce sujet qui ne doit plus rester tabou et que les derniers îlots de résistance à la condamnation de cet acte disparaissent du champ médical.

**Le 02 Juin 2020**

**Thierry Favre**

### **Notes**

1) :

[http://senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires\\_europeennes/APCE/ODJ\\_2019/Avis\\_rapports/2019\\_10\\_Rapport\\_Mme\\_Blondin\\_Violences\\_obstetricales\\_et\\_gynecologiques.pdf](http://senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_europeennes/APCE/ODJ_2019/Avis_rapports/2019_10_Rapport_Mme_Blondin_Violences_obstetricales_et_gynecologiques.pdf)

2) :

<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000031972276&cidTexte=LEGITEXT00006072665&dateTexte=20200523&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=1694808994&nbResultRech=1>

3) : <http://ciane.net/wordpress/wp-content/uploads/2013/11/Enquête-épisiotomie-Ciane-2013.pdf>

4) : <http://etreenceinte.com/article/l-episiotomie-et-le-point-du-mari-qu-est-ce-c-est>

5) : Cité en (4).

6) : Cité en (4).

7) : <http://etreenceinte.com/article/violences-gynecologiques-un-rapport-accablant>

8) : <http://sante.lefigaro.fr/article/l-episiotomie-un-coup-dur-pour-l-intimite-des-femmes/>

9) : <http://blogs.mediapart.fr/barbara-strandman/blog/260415/episiotomie-et-point-du-mari>

10) : Cité en (1).

11) : [http://www.haut-conseil-](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_les_actes_sexistes_durant_le_suivi_gynecologique_et_obstetrical_20180629.pdf)

[egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_les\\_actes\\_sexistes\\_durant\\_le\\_suivi\\_gynecologique\\_et\\_obstetrical\\_20180629.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_les_actes_sexistes_durant_le_suivi_gynecologique_et_obstetrical_20180629.pdf)

12) : Cité en (9).

13) : <http://magicmaman.com/point-du-mari-temoignage,2436684.asp>

14) : [http://lemonde.fr/sante/article/2014/04/18/derriere-le-point-du-mari-le-traumatisme-de-l-episiotomie\\_4403470\\_1651302.html](http://lemonde.fr/sante/article/2014/04/18/derriere-le-point-du-mari-le-traumatisme-de-l-episiotomie_4403470_1651302.html)

15) : Cité en (1).